



COMPTE-RENDU

Du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 2 juin 2008

à *Guillestre*

Heure début de séance : **16h30**Heure fin de séance : **17h15**

étaient présents :

	Présents	Absents
<u>Messieurs les Délégués communautaires :</u>		
<u>Eyglis :</u>		
MOREL Jean _____	X	
VERDON Guy _____	X	
GIRAUD Laurent _____	X	
<u>Guillestre :</u>		
LETERRIER Bernard _____	X	
QUEREL François _____	X	
BARBEROUX _____	X	
MOLLE Emmanuel _____		X
<u>Montdauphin :</u>		
FIORLETTA Gil _____	X	
RAITBERGER François _____	X	
<u>Risoul :</u>		
BREMOND Max _____	X	
JEHAN Jacques _____	X	
GARNIER Jean Louis _____	X	
<u>Saint Clément sur Durance:</u>		
BERARD Jean Louis _____	X	
ROZAN Benoît _____	X	
<u>Saint Crépin :</u>		
ESMIEU Bernard _____	X	
MICHEL Jean Mary _____	X	
THOMAS Robert _____	X	
<u>Réotier :</u>		
CANNAT Marcel _____		X
BERTHALON Christian _____	X	
<u>Vars :</u>		
EYMELOUD Pierre _____	X	
RISOUL Christophe _____	X	
MARTIN Alain _____	X	

Secrétaire de séance : **M. Max BREMOND**

CR rédigé le 3/04/08 par KM

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS

N°	Sujet	Délibérations et décisions
1	Prolongation de la ligne de trésorerie avec la BFT	<p>Unanimité</p> <p>Le Président présente le contexte et la nécessité de prolonger la ligne de trésorerie souscrite par la CCG.</p> <p>P Eyméoud précise que la CCG n'est pas endettée, et qu'il y a eu une bonne gestion de la collectivité. La ligne de trésorerie est due au choix d'une solidarité avec les communes, choix donné par les élus. La collectivité, en assumant l'avance des dépenses de travaux pour les MOM sans avoir les recettes en face, a servi de banquier aux communes et aux autres collectivités (par exemple pour le SMIAGD, aux autres communautés de communes partenaires). Il insiste sur la nécessité pour les débiteurs de la communauté de communes du Guillestrois de régler rapidement ce qui lui est dû par contrat. Il déplore que l'image de la gestion de la collectivité soit mauvaise alors qu'il n'y a pas d'endettement à ce jour. Seuls les dossiers de la STEP à Vars et de la gendarmerie avec un éventuel passage à taux variable ont aujourd'hui un impact sur l'endettement de la CCG.</p> <p>P Eyméoud insiste sur le fait que la CCG a été bien gérée mais trop gentille avec les communes à la veille des élections.</p> <p>Le Président explique que les sommes dues sont demandées aux communes, et aux syndicats. Pour sa part, en tant que maire, il a fait le nécessaire. Pour le SMITOMGA, celui-ci est en attente d'une subvention avant de régler la CCG.</p>
2	Récupération du FCTVA	<p>Le Président explique que les communes doivent régler les sommes dues à la CCG au titre des MOM si elles veulent pouvoir récupérer la TVA. Le Président a obtenu une dérogation afin que les sommes non remboursées sur les derniers projets puissent l'être au-delà du délai réglementaire. Mais il est urgent de procéder au remboursement de la CCG pour cette raison là aussi.</p> <p>Une fois les sommes avancées par la CCG remboursées par les communes, le Président sera en mesure de signer un état de fin de MOM et de transfert d'actif à la Commune ou au Syndicat. Le trésorier de Guillestre étant sur le départ, il est important de clore ces dossiers avec lui car il les a suivis. Tous les éléments concordent pour un remboursement rapide des sommes dues à la CCG.</p>
3	MOM Gare d'Eygliers	<p>P Eyméoud estime nécessaire de faire un point sur l'historique de ce dossier. Le Président ajoute qu'il s'agit d'un dossier ancien et que quelles que soient les critiques, il faut avancer sur le FCTVA.</p> <p>J Morel explique la position de l'ancien maire d'Eygliers, position reprise par certains des membres actuels du conseil municipal : il y a eu des malfaçons sur la gare, tant qu'elles ne sont pas réglées, la commune ne paye pas. Lui souhaite savoir quelles sont les échéances de réfection de ces problèmes.</p> <p>P Eyméoud reprend l'historique : A l'époque la communauté de communes souhaitait mettre en valeur la gare. La commune d'Eygliers a insisté pour récupérer l'équipement contre un euro symbolique, puis a demandé une maîtrise d'ouvrage mandatée pour son</p>

N°	Sujet	Délibérations et décisions
		<p>aménagement. L'autofinancement a été réparti entre les communes du Queyras et du Guillestrois avec des délibérations des conseils municipaux, les critères étant fonction de la fréquentation touristique. La MOM s'est très bien passée et le technicien en charge du dossier a fait son travail, comme peuvent en attester les CR de réunions auxquelles participaient les élus d'Eygliers. La CCG a fait son travail et a même contribué au financement de l'équipement.</p> <p>L Giraud souligne que si tout avait été bien fait, il y aurait eu un cadrage dès le départ. Deux mois en arrière, la commune ne savait pas quoi faire pour le FCTVA. Aujourd'hui, ce n'est pas clair qui peut faire pression sur les entreprises pour les malfaçons. Il reste des questions sans réponse.</p> <p>Le Président explique que la marche à suivre pour le FCTVA est dorénavant connue. Il faut récupérer les recettes des communes. Concernant les malfaçons, elles ont été relevées et les procédures auprès des assurances sont en cours. Les délais sont longs comme sur d'autres communes. Concernant l'avance de trésorerie, il n'y a pas qu'Eygliers qui est concerné. Le président retient l'idée de cadrer mieux. Peut être aurait il fallu mettre des délais de remboursement dans la convention de MOM et des pénalités de retard.</p> <p>Il insiste sur la nécessité de travailler ensemble pour avancer, des solutions immédiates sont à trouver pour faire face au manque de trésorerie de la CCG. Afin qu'il y ait une réattribution de l'ouvrage à Eygliers, il est nécessaire de solder les dépenses et les recettes du programme.</p> <p>Un courrier sera adressé à chaque maire concerné par une MOM pour lui indiquer la marche précise à suivre et le calendrier prévisionnel de la solution mise en place.</p> <p>A la question de L Giraud, le Président répond que le suivi des malfaçons est mieux à faire par la commune, car il s'agit de son patrimoine. Il rappelle que la CCG, avec les MOM, a joué un rôle de facilitateur pour les communes qui n'avaient pas les moyens en interne.</p> <p>P Eyméoud précise que le prix de marché d'une telle intervention est de 10% du marché. Ainsi les MOM peuvent s'assimiler à des subventions aux communes, car elles sont facturées 2% par la CCG.</p> <p>Le Président met l'accent sur le coût engendré, l'effort financier fait par la CCG et non sur les travaux réalisés. Tout est prêt pour solder ce point, entre la DDL, la DST et le trésorier. Il est important d'avancer.</p>
4	Sommes dues par le · SMIAGD	Le SMIAGD doit plus de 650 000 euros au titre de la MOM de mise aux normes de l'abattoir de Guillestre. C'est en grande partie la raison de la ligne de trésorerie. Le Président propose qu'un courrier soit envoyé par la CCG à la CC du Briançonnais pour activer la désignation de leurs délégués et faire voter le budget du SMIAGD.
5	Visite dans les conseils · municipaux	Le Président annonce son intention de présenter la communauté de communes et son fonctionnement dans l'ensemble des conseils municipaux au cours de l'été.